



Rapport Social Unique

RSU 2024



10 rue La Fayette
25000 Besançon

03 81 63 08 70

accueil@sdh-epsms.fr

www.sdh-epsms.fr

SOMMAIRE

1.EFFECTIFS / ETP- PERSONNEL NON MEDICAL	3
2. PYRAMIDE DES AGES	4
3. MASSE SALARIALE	4
4. TURN-OVER	5
5. SANTE SECURITE AU TRAVAIL	6
• Nombre d'accidents de travail et de trajet en 2024	6
• Nombre d'accidents mortels reconnus imputables au service en 2024	6
• Nombre d'accidents et de maladie ayant donné lieu à la reconnaissance d'une invalidité en 2024	6
• Nombre de nouvelles incapacités permanentes par suite d'un accident de service, de trajet ou d'une maladie professionnelle en 2024	6
• Nombre de maladies professionnelles en 2024	7
• Nombre de saisines du dispositif de signalement en 2024	7
• Nombre d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes recensés en 2024 entre agents	7
• Temps partiel thérapeutique	7
• Nombre d'agents formés à la SST parmi les agents en poste au 31 décembre 2024 : 42	7
• Nombre d'agents inaptes, bénéficiant d'un aménagement de poste de travail ou d'horaires	8
• Nombre d'agents placés en retraite pour invalidité en 2024	8
• Nombre de licenciements pour inaptitude physique en 2024	8
6. ABSENTEISME	9
7. ORGANISATION DU TRAVAIL ET TEMPS DE TRAVAIL	11
• Agents à temps partiel	11
• Les astreintes	11
• Les heures supplémentaires	11
• Les comptes épargne-temps	12
8. FORMATION PROFESSIONNELLE	12
9. EGALITE PROFESSIONNELLE	12
• Répartition des effectifs physiques moyens annuels par catégorie et par sexe	12
• Agents à temps partiel	12
• Dix plus hautes rémunérations	13
• Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes	13
10. DIALOGUE SOCIAL	14
• Volume annuel du contingent global de crédit de temps syndical prévu à l'article 16 du décret n°86-660 du 19 mars 1986 : 1607.56 heures	14
11. ACTION SOCIALE	14

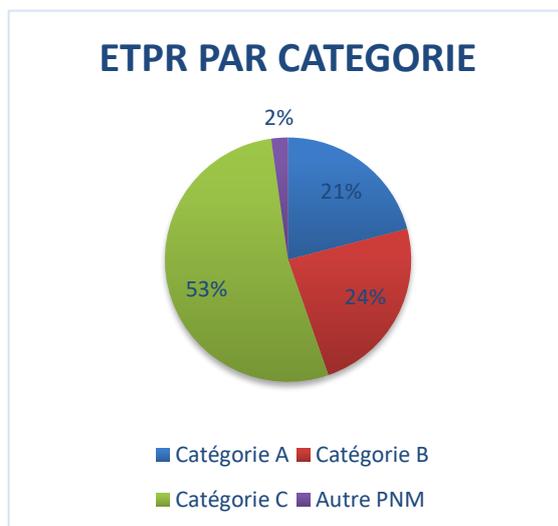
Ce rapport social unique (RSU) a été élaboré à partir de la base de données sociales 2024 accessible aux membres du CSE.

Textes de référence :

- **Décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020** relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique.
- **Arrêté du 28 avril 2022** fixant pour la fonction publique hospitalière la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales

1.EFFECTIFS / ETP- PERSONNEL NON MEDICAL

Personnel non médical	Effectifs physiques au 31/12/2024
Personnels administratifs	20
Personnels des services de soins	118
Personnels éducatifs et sociaux	63
Personnels techniques et ouvriers	31
Autres	4
Total	236

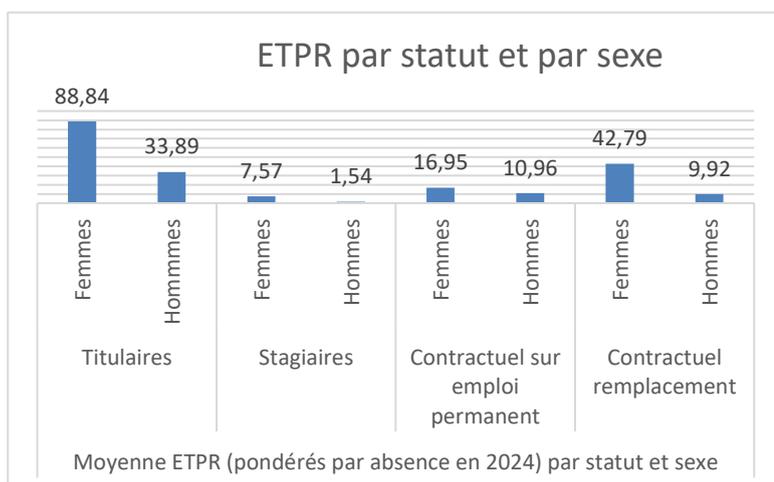


🚦 **Nombre de bénéficiaires d'obligation d'emploi (BOE) en 2024 : 12 agents**

🚦 **Taux d'emploi : 5 %**

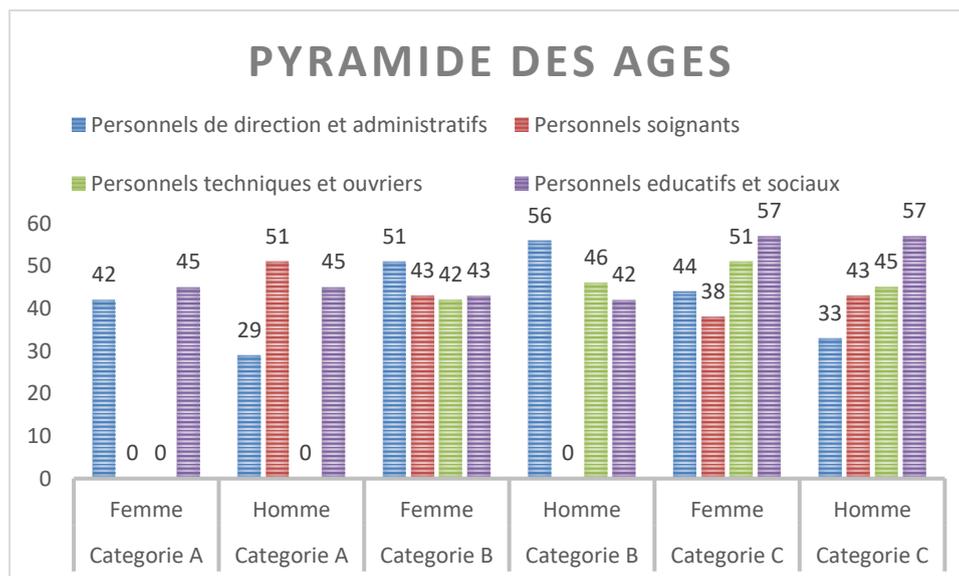
🚦 **Contribution due car taux d'emploi inférieur à 6 % : 7 218 €**

Personnel non médical	Moyenne ETPR (pondérés par absence)			
	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Personnel de direction et administratif	20,34	21,09	19,98	-5,24%
Personnels des services de soins	95,08	97,35	98,15	0,82%
Dont infirmiers	5,38	4,61	6,02	30,49%
Personnels éducatifs et sociaux	57,80	57,97	59,90	3,34%
Personnels techniques et ouvriers	26,78	28,24	28,4158333	0,63%
Autres	6,39	8,1425	5,87	-27,91%
Total	211,77	217,40	218,33	0,43%



2. PYRAMIDE DES AGES

	Catégorie A	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie C
	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
Personnels de direction et administratifs	42	29	51	56	44	33
Personnels soignants	46.1	51	43	36.5	38	43
Personnels techniques et ouvriers	0	0	42	46	51	45
Personnels éducatifs et sociaux	45	45	43	42	57	57



3. MASSE SALARIALE

	MEDICAL		NON MEDICAL		Taux évolution 2023/2024 PNM
	2023	2024	2023	2024	
Rémunération brute	35 121,47 €	38 484,70 €	7 064 815,16 €	7 368 196,12 €	4,29%
Charges sociales	17 422,96 €	19 336,13 €	3 659 512,73 €	3 910 511,46 €	6,86%
Total	52 544,44 €	57 820,83 €	10 724 327,89 €	11 278 707,58 €	5%

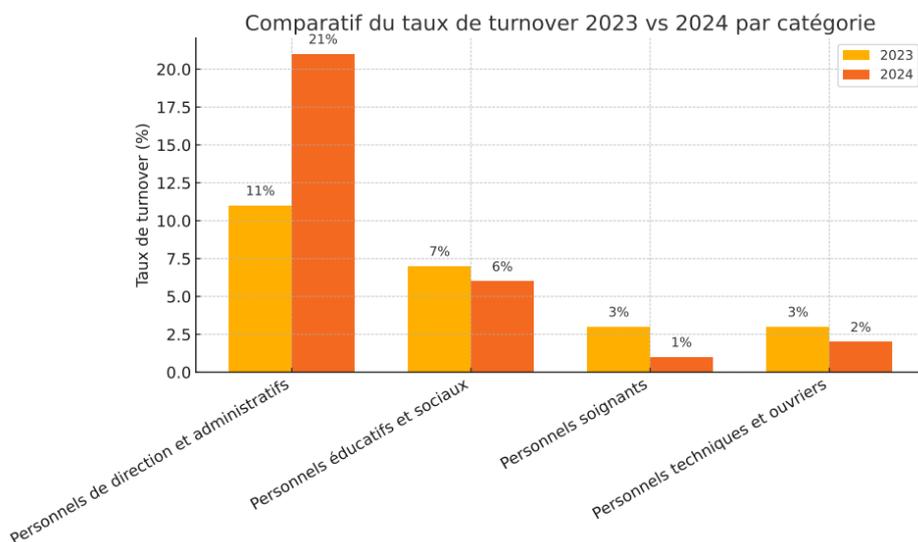
- ✚ Solidarité Doubs Handicap n'a pas recours à l'intérim.
- ✚ Nombre de CDD transformés en CDI : 1
- ✚ Nombre de poste n'ayant fait l'objet d'aucune candidature : 0
- ✚ Nombre de demandes de rupture conventionnelle : 0

4. TURN-OVER

Départs : 2024	Effectif physique moyen	Etablissement Hospitalier	Fins de Contrat	Licenciements - Révocations	Retraites
Personnels de direction et administratifs	21	2	1		
Personnels éducatifs et sociaux	50			1	2
Personnels soignants	127				
Personnels techniques et ouvriers	30			1	
NON MEDICAL	229	2	1	2	2
NON MEDICAL Homme	59	1		1	1
NON MEDICAL Femme	170	1	1	1	1

ARRIVEES 2024	Effectif physique moyen	Détachement de la FPT	Détachement FPE	Embauche directe	Par mutation	Réintégration un agent autre que détaché	CDI
Personnels de direction et administratifs	21,25	1	1	4			6
Personnels éducatifs et sociaux	49,92			1,00	1		2
Personnels soignants	127,42				1		1
Personnels techniques et ouvriers	30,33						
NON MEDICAL	228,92	1,00	1,00	5,00	1,00		6,00
NON MEDICAL Homme	58,58					1,00	
NON MEDICAL Femme	170,33	1,00	1,00	5,00	1,00	1,00	6,00

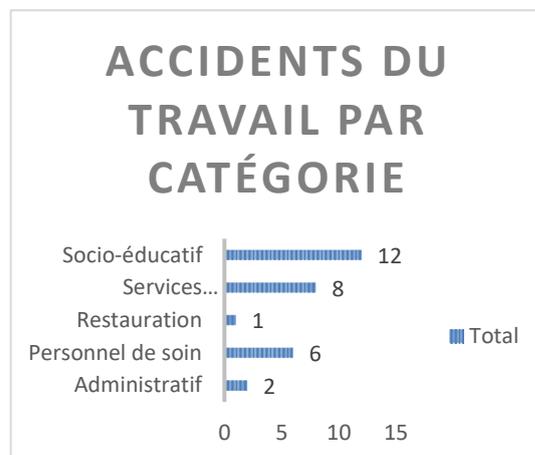
Calcul taux turn over 2024	Effectif physique moyen	TOTAL Entrées	TOTAL Sorties	Taux de turn over
Personnels de direction et administratifs	21,25	6	3	21%
Personnels éducatifs et sociaux	49,92	3	3	6%
Personnels soignants	127,42	2		1%
Personnels techniques et ouvriers	30,33		1	2%
NON MEDICAL	228,92	11	7	4%
NON MEDICAL Homme	58,58		3	3%
NON MEDICAL Femme	170,33	11	4	4%
Calcul taux turn over 2023	Effectif physique moyen	TOTAL Entrées	TOTAL Sorties	Taux de turn over
Personnels de direction et administratifs	22,67	3	2	11%
Personnels éducatifs et sociaux	50,75	3	4	7%
Personnels soignants	122,58	3	4	3%
Personnels techniques et ouvriers	29,92	1	1	3%
NON MEDICAL	225,92	10	11	5%
NON MEDICAL Homme	60,83	4	4	7%
NON MEDICAL Femme	165,08	6	7	4%



5. SANTE SECURITE AU TRAVAIL

✚ Nombre d'accidents de travail et de trajet en 2024

Motifs	Nombres d'accidents
Accident de trajet	2
Accident de trajet (en fonction)	1
Autres (doigts coincés, étirements musculaires)	2
Choc objet	6
Chutes ou glissades	3
Contact résidents agités	1
Efforts soulèvements / manutentions	11
Manipulation matériel	3
Total	29



Pour rappel :

- Nombre d'accidents du travail en 2023 : 19
- Nombre d'accidents du travail en 2022 : 21

✚ Nombre d'accidents mortels reconnus imputables au service en 2024

Type d'accidents	Accidents mortels
Accidents de la route	0
Autres	0
Total	0

✚ Nombre d'accidents et de maladie ayant donné lieu à la reconnaissance d'une invalidité en 2024

	Invalidité temporaire	Invalidité permanente
Nombre d'accidents du travail	0	0
Nombre de maladies professionnelles	0	0
Total	0	0

✚ Nombre de nouvelles incapacités permanentes par suite d'un accident de service, de trajet ou d'une maladie professionnelle en 2024

	Invalidité permanente
Suite à un accident de travail	0
Suite à un accident de trajet	0
Suite à une maladie professionnelle	0
Total	0

🚩 Nombre de maladies professionnelles en 2024

Nombre de maladies professionnelles imputables au service en 2024 : 0

🚩 Nombre de saisines du dispositif de signalement en 2024

	2024		2023	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Violences physiques	3	14	6	17
Violences verbales	7	14	3	10
Total par catégorie	10	28	9	27
Total par année	38		36	

🚩 Nombre d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes recensés en 2024 entre agents

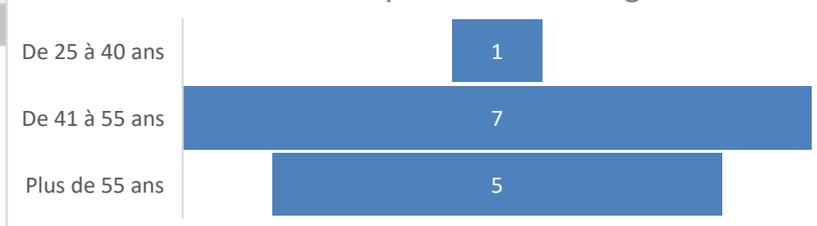
Type d'acte ou de discrimination	Nombre d'actes
Violence	0
Discrimination	0
Harcèlement moral ou sexuel	0
Agissements sexistes	0
Total	0

Décret n°2020-256 du 13 mars 2020
relatif au dispositif de signalement des
actes de violence, de discrimination, de
harcèlement et d'agissements sexistes
dans la fonction publique

🚩 Temps partiel thérapeutique

Statut / Filière	Bénéficiaire TPT
Personnels de direction et administratifs	2
Personnels soignants	6
Personnels techniques et ouvriers	1
Personnels éducatifs et sociaux	4
Total	13

Bénéficiaires par tranche d'âge



🚩 Nombre d'agents formés à la SST parmi les agents en poste au 31 décembre 2024 : 42

✚ Nombre d'agents inaptes, bénéficiant d'un aménagement de poste de travail ou d'horaires

	Tranches d'âge	Nombre d'agents
Considérés définitivement inaptes à leur emploi au cours de l'année par le conseil médical	Moins de 25 ans	0
	De 25 à 40 ans	0
	De 41 à 55 ans	0
	Plus de 55 ans	0
Bénéficiant d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail	Moins de 25 ans	0
	De 25 à 40 ans	0
	De 41 à 55 ans	0
	Plus de 55 ans	0
Dont le cas a été soumis pour avis aux instances médicales au cours de l'année (conseil médical)	Moins de 25 ans	0
	De 25 à 40 ans	0
	De 41 à 55 ans	0
	Plus de 55 ans	0

✚ Nombre d'agents placés en retraite pour invalidité en 2024

Sexe	Nombre d'agents
Femmes	0
Hommes	0
Total	0

✚ Nombre de licenciements pour inaptitude physique en 2024

Sexe	Nombre de licenciements pour inaptitude physique
Femmes	0
Hommes	0
Total	0

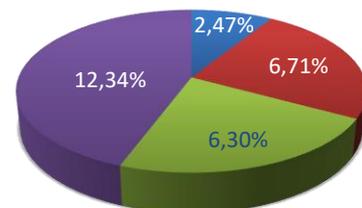
6. ABSENTEISME

2024

Taux d'absentéisme par tranche d'âge 2024

Tranche d'âge	ETP moyen annuel	Total nb jours absences	Taux absentéisme	Taux absentéisme <6 jours	Taux absentéisme > 6 jours
Moins de 25 ans	10,85	98	2,47%	0,73%	1,74%
De 25 à 40 ans	54,41	1332	6,71%	0,58%	6,12%
De 41 à 55 ans	90,55	2081	6,30%	0,56%	5,74%
Plus de 55 ans	37,80	1702	12,34%	0,53%	11,81%
Total	193,61	5213	7%	0,57%	6,81%

Absentéisme par tranche d'âge

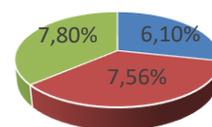


■ Moins de 25 ans ■ De 25 à 40 ans
■ De 41 à 55 ans ■ Plus de 55 ans

Taux d'absentéisme par catégorie de rémunération 2024

	ETP moyen annuel	Total nb jours absences	Taux absentéisme	Taux absentéisme <6 jours	Taux absentéisme > 6 jours
A	41,35	921	6,10%	0,24%	5,86%
B	47,21	1302	7,56%	0,46%	7,10%
C	105,04	2990	7,80%	0,75%	7,05%
Total	193,60	5213	7,38%	0,57%	6,81%

Absentéisme par catégorie de rémunération

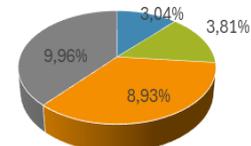


■ A ■ B ■ C

Taux d'absentéisme par catégorie professionnelle 2024

Catégorie	ETP moyen annuel	Total nb jours absences	Taux absentéisme	Taux absentéisme <6 jours	Taux absentéisme > 6 jours
Personnels de direction et administratif	17,75	197	3,04%	0,46%	2,58%
Personnel éducatifs et sociaux	43,60	607	3,81%	0,23%	3,58%
Personnels soignants	106,09	3458	8,93%	0,68%	8,25%
Personnels techniques et ouvriers	26,17	951	9,96%	0,76%	9,19%
Total	193,6	5213	7,38%	0,57%	6,81%

Absentéisme par catégorie professionnelle



■ Personnels de direction et administratif
■ Personnel éducatifs et sociaux
■ Personnels soignants
■ Personnels techniques et ouvriers

2023

✚ Taux d'absentéisme par tranche d'âge 2023

Tranche d'âge	ETP moyen annuel	Total nb jours absences	Taux absentéisme	Taux absentéisme <6 jours	Taux absentéisme > 6 jours
Moins de 25 ans	13,48	143	2,91%	0,91%	1,99%
De 25 à 40 ans	58,85	1552	7,23%	0,60%	6,63%
De 41 à 55 ans	95,01	2028	5,85%	0,51%	5,33%
Plus de 55 ans	40,22	893	6,08%	0,37%	5,71%
Total	207,56	4616	6,09%	0,54%	5,56%

✚ Taux d'absentéisme par catégorie de rémunération 2023

Catégorie	ETP moyen annuel	Total nb jours absences	Taux absentéisme	Taux absentéisme <6 jours	Taux absentéisme > 6 jours
A	43,87	620	3,87%	0,31%	3,56%
B	48,53	1920	10,84%	0,53%	10,31%
C	115,15	2076	4,94%	0,63%	4,31%
Total	207,55	4616	6,09%	0,54%	5,56%

✚ Taux d'absentéisme par catégorie professionnelle 2023

Catégorie	ETP moyen annuel	Total nb jours absences	Taux absentéisme	Taux absentéisme <6 jours	Taux absentéisme > 6 jours
Personnels de direction et administratif	20,99	171	2,23%	0,65%	1,58%
Personnel éducatifs et sociaux	47,83	1025	5,87%	0,34%	5,53%
Personnels soignants	110,43	2946	7,31%	0,59%	6,72%
Personnels techniques et ouvriers	28,30	474	4,59%	0,58%	4,01%
Total	207,55	4616	6,09%	0,54%	5,56%

7. ORGANISATION DU TRAVAIL ET TEMPS DE TRAVAIL

✚ Présentation des différents cycles de travail

- Travail en 12 heures : Agents du Foyer de vie de Novillars
- Travail en 4 jours : Agents du service administratif + 2 agents au sein de la Filière tourisme
 - Roulement de 37.5 heures par semaine : Agents du service technique
 - 32.5 heures par semaine : agents de nuits

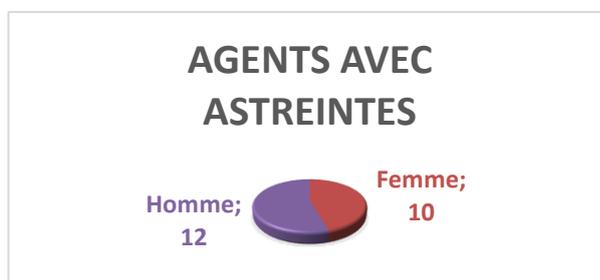
✚ Agents à temps partiel

Taux rapporté à l'ensemble des effectifs physiques (moyen annuel)

Personnel non médical	Nombre d'agents à temps partiel	Taux
Personnels de direction et administratifs	2.5	1.09 %
Personnels éducatifs et sociaux	8.67	3.78 %
Personnels soignants	35.67	15.58 %
Personnels techniques et ouvriers	3.25	1.41 %

✚ Les astreintes

Personnel non médical	Nombre d'agents ayant réalisé des astreintes
Personnels des services de soins	8
Personnels éducatif et sociaux	9
Personnels de direction et administratifs	3
Personnels techniques et ouvriers	5



✚ Les heures supplémentaires

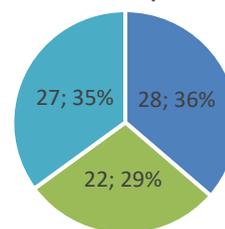
Heures supplémentaires	Nombre d'agents
Effectuées	6 271,40
- Dont rémunérés	94,00
Dont récupérées sur 2024 à l'heure	2 157,61
Récupérées par journées complètes en 2024	2 242,19
Récupérées sur 2025	1 215,86
Sur CET	485,17
Heures supplémentaires perdues	76,57



Les comptes épargne-temps

Statut / Filière	Nombre de CET ouverts au 31/12	Dont nb CET ouverts en 2024
Personnels de direction et administratifs	12	
Personnels soignants	28	9
Personnels techniques et ouvriers	7	1
Personnels éducatifs et sociaux	29	4
Non renseigné	2	
Total	78	14

Nombre de CET ouverts au 31/12



■ Catégorie A ■ Catégorie B ■ Catégorie C

8. FORMATION PROFESSIONNELLE

Formation	2023	2024
Effectifs physiques au 31 décembre	229	234
Nombre de départs en formation	280	305
Nombre de jours de formation	1 120.85 jours	1 274.21 jours

9. EGALITE PROFESSIONNELLE

Répartition des effectifs physiques moyens annuels par catégorie et par sexe

Catégorie	Femmes	Taux	Hommes	Taux	TOTAL
Catégorie A	36	15.72 %	12	5.24 %	50
Catégorie B	44.59	19.47 %	11.58	5.05 %	60
Catégorie C	89.75	39.20 %	35	15.28 %	124
Total	170.34	74.39 %	59	25.57 %	229

Agents à temps partiel

Taux rapporté à l'ensemble des effectifs physiques moyen sur l'année

Sexe	Nombre d'agents	Taux
Femmes	45.25	19.76 %
Hommes	4.83	2,11%
Total	50.08	21.87 %

19.76 % des agents de sexe féminin travaillent à temps partiel.

Taux rapporté à l'ensemble des agents à temps partiel

Sexe	Nombre d'agents	Taux
Femmes	45.25	90,36 %
Hommes	4.83	9,64 %
Total	50.08	100,00%

Parmi tous les agents à temps partiel, 90,36 % sont des femmes

Dix plus hautes rémunérations

Sexe	Rémunération annuelle brute	Répartition H / F
Femmes	296 304.5 €	6
Hommes	233 000 €	4
Total	529 305.30 €	10

Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes

Fonctionnaires et stagiaires pour le PNM et praticiens hospitaliers pour le PM

Agents contractuels (hors personnels de remplacement, agents contractuels sur emploi non permanents, saisonniers et apprentis)

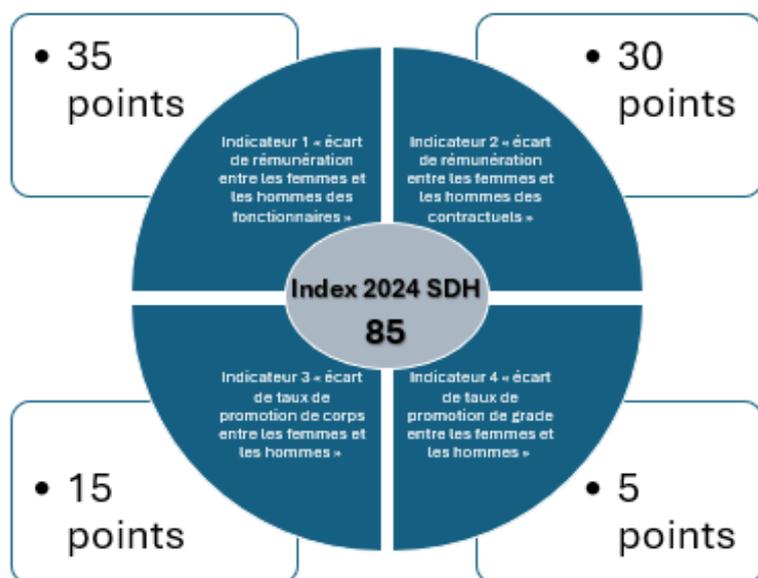
Filière	Moyenne des rémunérations femmes	Moyenne des rémunérations hommes	Ecart (F-H)/H	Filière	Moyenne des rémunérations femmes	Moyenne des rémunérations hommes	Ecart (F-H)/H
<u>Personnels de direction et administratifs</u>				<u>Personnels de direction et administratifs</u>			
Catégorie A	5 709.42 €	4 533.59 €	0,25	Catégorie A	2 954.02 €		Non calculé
Catégorie B	2 564.61 €		Non calculé	Catégorie B	2 208.83 €	2 871.75 €	- 0.92
Catégorie C	2 293.58 €	2335,45 €	-0.01	Catégorie C	2 150.93 €	2 208.73 €	-0.02
<u>Personnels soignants</u>				<u>Personnels soignants</u>			
Catégorie A	3 837.69 €	4 238.05 €	-0.09	Catégorie A	2 013.04 €		Non calculé
Catégorie B	2 735.38 €	3147,51	- 0.13	Catégorie B	1 745.29 €		Non calculé
Catégorie C	2 670.58 €	2 814.52	-0.05	Catégorie C	2 141.95 €	2 145.17 €	- 0.001
<u>Personnels éducatifs et sociaux</u>				<u>Personnels éducatifs et sociaux</u>			
Catégorie A	3 526.01 €	3 200.19 €	0.10	Catégorie A	2 609.86 €	3 802.08 €	- 0.31
Catégorie B	2 730.12 €	2 893.97 €	-0.05	Catégorie B	2 292.29 €	2 300.69 €	- 0.003
Catégorie C	3 036.34 €	2 949.42 €	0.02	Catégorie C		2371,30 €	non calculé
<u>Personnels techniques et ouvriers</u>				<u>Personnels techniques et ouvriers</u>			
Catégorie A			Non calculé	Catégorie A			Non calculé
Catégorie B		3 367.35 €	Non calculé	Catégorie B	2 243.05 €	2 962.50 €	-0.24
Catégorie C	2 299.91 €	2 550.32 €	-0.09	Catégorie C	1 883.57 €	1 903.92 €	-0.01
TOTAL PNM	31 403.36 €	32 030.37 €	- 0.01	TOTAL PNM	22 242.83 €	20 566.14 €	0.08

Ne sont pas pris en compte dans les effectifs les internes, les agents contractuels sur emploi non permanents et les apprentis

Les agents sont rémunérés selon une grille en fonction de leur corps et de leur grade. Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes sont principalement dus aux emplois à temps partiels majoritairement occupés par des femmes.

Conformément au décret n°2024-949 du 21 octobre 2024 fixant les modalités de calcul des indicateurs définis à l'article 1^{er} du décret n°2024-948 du 21 octobre 2024 relatif à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique hospitalière :

La note finale est de 85 / 100 pour l'année 2024.



10. DIALOGUE SOCIAL

CFDT				FO			
F3SCT							
Titulaire		Suppléant		Titulaire		Suppléant	
Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
1	6	2	5	1			1
CSE							
3	4		7	1			1
CA							
	1						

✚ Volume annuel du contingent global de crédit de temps syndical prévu à l'article 16 du décret n°86-660 du 19 mars 1986 : 1607.56 heures

11. ACTION SOCIALE

Montant de la dépense consacrée au CGOS en 2024 : 96 577.6 €

Montant de la dépense consacrée au CGOS en 2023 : 106 009.50 €

Ces montants correspondent aux différentes prestations versées par le CGOS à l'ensemble des agents de SDH (prestations retraite, enfants, loisirs et vacances, aide sociale, aides exceptionnelles, décès, enfants en situation de handicap).